

Paris, le 25 octobre 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le SNORL répond à la CNEDiMITS sur la qualité et les chiffres de la prescription des appareils auditifs

Le Syndicat National des médecins spécialisés en ORL et CCF a mis en avant la semaine dernière l'intérêt pour le patient d'avoir un bilan réalisé par un ORL qui doit être Le prescripteur des aides auditives. Le niveau d'expertise médical ainsi que la technicité du matériel nécessaire au bilan audiologique rend l'ORL incontournable.

La CNEDIMTS dans sa recommandation a systématiquement remplacé le terme "patient "par "personne". Elle considère certainement que la surdité n'est pas une pathologie. C'est peut-être la porte ouverte à une consommation de masse sans bilan médical ?

Le SNORL répond, chiffres à l'appui, à la CNEDIMTS sur la démographie ORL qui ne permettrait plus de répondre aux besoins de la population :

En 2016, 630 000 audioprothèses ont été prescrites pour 360 000 patients. Ce sont les chiffres officiels de la CNAM.

- Cela correspond à une incidence de 6 surdités nécessitant un appareillage pour 1000 personnes et par an.
- Il y a 2 685 ORL en France, source du CNOM 2017, cela donne 1 ORL pour 135 surdités nécessitant un appareillage soit moins de 2,6 patients par semaine et par ORL.
- Sept départements ont moins d'un ORL pour 50 000 habitants (Lozère, Haute-Saône, Gers, Manche, Creuse, Haute-Marne, Saône et Loire). Sur ces territoires, l'ORL devra faire le bilan de 6 à 10 patients par semaine.
- Pour tous les autres départements, le bilan audiologique est, au maximum, de 5 prescriptions de prothèses par semaine pour les départements à faible densité et 1 par semaine pour les départements à forte densité.

Ces chiffres sont tout à fait compatibles avec la démographie des ORL et ceci pour de nombreuses années quoiqu'en dise la CNEDiMITS et autres influenceurs.

Pour ce qui est du délai de consultation, le SNORL confirme qu'il est variable selon les territoires mais qu'il pourrait être notablement raccourci par un accès direct à l'ORL pour les patients atteints de surdités.

1/2

Le SNORL rappelle que :

- Le bilan d'une surdité progressive n'est pas une urgence.
- La démographique ORL ne constitue pas un frein à l'appareillage des patients même si certains confrères sont sous pression dans des territoires à faible densité.
- La qualité de la prescription d'une audioprothèse est essentielle à l'efficacité de la démarche d'appareillage.

Contact presse :

Dr. Nils MOREL | Président

06 16 87 22 98

morel.nils@gmail.com